

### III

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada.*

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le 11 juin 1965

N° 60

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre représentants du Gouvernement canadien et du Gouvernement des États-Unis d'Amérique touchant les nouvelles dispositions selon lesquelles le polygone de recherche de Churchill demeurerait en fonctionnement pour une nouvelle période de temps après l'expiration, en juin 1965, de l'Accord du 14 juin 1960 concernant l'utilisation des installations de recherche sur la haute atmosphère situées à Fort Churchill, au Manitoba.

Ces entretiens ont révélé qu'il serait conforme aux intérêts communs du Canada et des États-Unis de maintenir ce polygone. J'ai donc l'honneur de proposer qu'un accord soit conclu entre nos deux Gouvernements pour assurer le fonctionnement, l'entretien, le maintien ainsi que l'utilisation future et conjointe du polygone de recherche de Churchill conformément aux conditions exposées à l'Annexe à cette Note. Le présent Accord remplacerait l'Accord qui, signé à Ottawa le 14 juin 1960, a été prorogé par la suite, et qui expire le 31 décembre 1965.

Si le Gouvernement des États-Unis agréé la proposition ci-dessus, j'ai l'honneur de proposer également que la présente Note, ainsi que l'Annexe ci-jointe, et la réponse à cette Note constituent en la matière, entre nos deux Gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1966 et le demeurera jusqu'au 30 juin 1970 et, par la suite, pour toute période ultérieure que l'on agréera d'un commun accord. Je propose de plus que l'un ou l'autre Gouvernement, après consultation avec l'autre et pourvu qu'il donne avis de son intention par écrit et assez longtemps d'avance, puisse dénoncer l'Accord en tout temps. Chaque Gouvernement convient qu'en déterminant combien longtemps d'avance il devra donner cet avis à l'autre Gouvernement, il tiendra compte du temps qu'il faut à ce dernier pour prendre d'autres mesures pour réaliser son programme de recherche sur les fusées.

Agréez, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma considération la plus distinguée.

PAUL MARTIN

L'honorable Joseph W. Scott  
Chargé d'affaires a.i.  
Ambassade des États-Unis d'Amérique  
Ottawa.